

Belgique - België  
P.P.  
Nandrin  
9/2572

Périodique trimestriel  
Numéro 76 - Hiver 1999



# Éditorial

## *Nandrin n'est pas une marchandise*

Le PPNa aborde l'an 2000 plein d'idées dans la tête ! En effet, vous avez été nombreux à participer à la dernière assemblée générale ainsi qu'à la réunion spéciale de ce 25 janvier, à laquelle tous les membres étaient également conviés. Vous trouverez les résultats de ces réunions très productives à l'intérieur du bulletin ainsi que les noms des membres que vous pouvez directement contacter si le projet qu'ils coordonnent vous intéresse.



Tous ces projets sont de nature plus ou moins festive ou s'inscrivent dans des activités de loisirs. C'est fort bien ainsi et ça nous fera à tous beaucoup de bien !

Malheureusement, 2000 verra encore et toujours se poursuivre la galopante progression urbanistique de la commune. Sourds ou infiniment timorés, les responsables politiques locaux vont-ils déployer les outils dont ils disposent pour organiser ce développement dans le respect du cadre de vie rural et paysager ? Aucun acte concret ne permet - à ce jour - de le penser. Notons toutefois l'arrivée d'un nouveau projet de Schéma de structure dont le cahier des charges vient d'être soumis pour avis à la CCAT durant ce mois de janvier.

Le plus grave, c'est que tout cela semble, en quelque sorte, "normal"... En effet, le développement urbanistique d'une commune représente la plus grande - si ce n'est la seule - ressource financière nouvelle dont les autorités locales peuvent disposer. Dès lors que le profil "banlieue verte" représente, pour le pouvoir communal, l'idéal à atteindre, on comprendra mieux à quoi nous nous opposons...

Alors, paraphrasons le slogan apparu au sommet de l'Organisation Mondiale du Commerce à Seattle et disons, nous aussi, non, Nandrin n'est pas une marchandise, d'autant plus que ce soi-disant accroissement de ressources financières est un leurre (les dépenses qui découlent de l'urbanisation augmentent plus vite que les recettes). □

# Compte-rendu de l'Assemblée générale du 30 novembre 1999

17 membres étaient présents, 2 excusés.

Le bilan des activités menées par le PPNa durant la période novembre 1998 - novembre 1999 peut être résumé comme suit :

## 1. Réunions

- Une assemblée générale ordinaire le 27 octobre 1998 (21 personnes) ;
- 11 conseils d'administration (A. Matriche, Cl. Delbrouck, Y. Carpeaux, M. Hofinger, R. Mawet, A. et G. de Potter, J.-M. Delmotte) ;
- 13 réunions de la CCAT (Cl. Delbrouck) ;
- 6 réunions du Comité 20 ans (J.-Cl. Dumoulin, M. Paulus, Chr. Pirard, J. Dusart, J.-L. Timmermans, D. Valter + le Conseil d'administration) ;
- 6 réunions du Comité culturel (J.-Cl. Dumoulin).

## 2. Groupes de travail

**Groupe "cartes"** : nouveaux itinéraires et cartes de promenade (Cl. Nondonfaz, J. Dusart, A. Liégeois, M. Hofinger) ;

- 1 projet sur Saint-Séverin, 2 projets sur Villers-le-Temple ;
- choix des itinéraires ;
- introduction d'un dossier à la Région wallonne ;
- réalisation des textes et des photos ;
- mise en page informatique ;
- recherche de financements ;
- réalisation d'un nouveau balisage.

**Comité 20 ans** : organisation des manifestations pour le 20<sup>e</sup> anniversaire.

- discussions sur le type de projet à entreprendre et les moyens à

- mettre en oeuvre ;
- contacts avec les propriétaires des lieux visités et avec les personnes ou associations invitées ;
- création de l'exposition Nandrin sur 3 siècles ;
- mise sur pied du concours photo ;
- démarches diverses (subsidés, promotion, réservations...) ;
- organisation logistique des 2 journées-rencontre.

### **Comité de rédaction du bulletin** (*Le Conseil d'administration*)

**Comité de rédaction du manifeste (bulletin spécial numéro 73)** (*L'actuel Conseil d'administration, J. Dusart, J. de Leval, R. Delrez, J.-M. Devroye, J.-M. Frère, J. van Ham*).

### *3. Publications*

- 4 numéros du bulletin PPNa contact (n° 72 à 75) dont un numéro spécial (actualisation du manifeste) ;
- document promotionnel A4 ;
- dépliant remis à l'occasion de la journée du 10 octobre.

### *4. Évènements*

- journée rencontre le 12 juin au moulin de la Forge ;
- journée découverte le 10 octobre au château de la Vaux.

Avec le soutien de l'Administration communale, du Service culturel de la Province de Liège, de Villers-Animation et des écoles communales et de Saint-Martin.

### *5. Collaborations et actions diverses*

- participation à l'exposition de champignons du CJNN (16 et 17 octobre 1999) ;
- introduction d'un recours contre le permis d'exploitation du poulailler de Villers-le-Temple ;
- stand à la foire commerciale organisée par l'ACAN les 11 et 12 septembre.

## 6. Rapport du trésorier

Bilan financier de l'exercice 1998-1999 arrêté au 30 novembre 1999.

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Report exercice 1997-1998	51603	Bulletin	24941
Cotisations	31100	Secrétariat	4017
Subsides communaux et provinciaux	20000	Cotisation IEW	2616
Intérêts compte	219	Moniteur	2317
Photos / Carte promenade	450	Festivités 20 ans juin	49023
Festivités 20 ans juin	43150	Festivités 20 ans septembre	13873
Festivités 20 ans septembre	17770		
		Total	96787
Total	164292	En caisse	67505
		Total	164292

## 7. Composition du Conseil d'administration

Suite à l'Assemblée générale, la composition du Conseil d'administration se compose comme suit :

### **Président** ☐

Jean-Gabriel de Potter, la Vaux, 5  
4550 Nandrin, Tél : 04/371.27.82  
E-mail : ee-iep@guest.ulg.ac.be

### **Vice-présidents** ☐

Yvon Carpeaux, la Forge, 212  
4550 Villers-le-Temple, Tél : 085/51.15.91  
André Matriche, bois Croix-Claire, 14  
4550 Nandrin, Tél : 04/371.39.23

### **Secrétaire** ☐

René Mawet, la Vaux, 8  
4550 Nandrin, Tél : 04/371.28.67

### **Trésorier** ☐

Michel Hofinger, rue Croix-André, 64  
4550 Nandrin, Tél : 04/371.58.05  
E-mail : mhofinger@ulg.ac.be

### **Membres** ☐

Claude Delbrouck, rue Devant-la-Ville, 11  
4550 Yernée-Fraineux

Jean-Marie Delmotte, avenue des Épicéas, 14  
4121 Neupré, Tél : 04/372.03.04  
Anne de Potter-Wolfs, la Vaux, 5  
4550 Nandrin, Tél : 04/371.27.82  
Jean-Claude Dumoulin, chemin de Sotrez, 30  
4550 Nandrin, Tél : 04/371.54.94  
Serge Mottet, rue Nicolas Dardenne, 78  
4550 Villers-le-Temple, Tél : 085/51.32.46  
Jacques Tilman, les Marlières, 147  
4550 Villers-le-Temple



## **Projets pour l'an 2000**

La réunion élargie de ce 25 janvier avait pour objet de planifier les différentes initiatives que le PPNa souhaite prendre dans les prochains mois.

Une quinzaine d'entre vous avaient répondu à l'appel. Voici, projet par projet, le résultat des discussions.

### ***Édition de cartes de promenades***

Un groupe de travail s'est constitué à cette fin. Courant 2000, le PPNa espère pouvoir mener à bien l'édition de trois plaquettes de promenades : un itinéraire sur Saint-Séverin et deux sur Villers-le-Temple. Le travail est actuellement bien engagé. Il reste toutefois que chaque projet de balisage doit dorénavant faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Région wallonne. Celle-ci ne donne son feu vert que lorsque toutes les conditions qu'elle impose sont remplies. Patience donc...

*Envie d'en savoir plus et/ou de collaborer ?  
Michel Hofinger 04/371.58.05.*

### ***Inventaire des chemins et sentiers***

Lors de l'assemblée générale, de nombreux membres avaient souhaité relancer ce type de travail, tant il est vrai que nous sommes tous attristés - voire écoeurés - de devoir constater la désagrégation du réseau des anciennes voies piétonnes.

L'idée de dresser un inventaire des sentiers privatisés a été émise. Il s'agit alors d'entamer des recherches pour savoir si la privatisation s'est effectuée dans des conditions légales ou non. Il s'agit là d'un travail long et complexe qui nécessite du temps, des moyens et... malheureusement souvent, des actions en justice. Étant donné le caractère conflictuel de l'entreprise, plusieurs membres ont fait remarquer qu'elle nécessite le soutien net et franc des autorités communales. Or, on est bien loin du compte. De plus, un groupe informel d'habitants de la commune a planché durant plus d'un an sur le sujet et a remis un dossier aux autorités communales en novembre 1998. Ce dossier présentait une série de propositions argumentées concernant des circuits, des liaisons ou des tronçons de chemins qu'il serait intéressant de retrouver. De nombreuses associations locales ont appuyé la demande (mouvements de jeunesse, Ligue des familles...). Jamais, depuis lors, la Commune n'a cru bon d'y donner suite de quelque manière que ce soit.

Malgré ce bilan peu enthousiasmant, un groupe va se reconstituer afin de remettre à nouveau le travail sur le métier.

*Envie d'en savoir plus et/ou de collaborer ?*

*Serge Mottet : 085/51.32.46 et Anne de Potter : 04/371.27.82.*

### ***Valorisation du compostage***

Le groupe a discuté des diverses actions possibles pour sensibiliser la population aux techniques de compostage. Ce souhait vient d'un constat : les jardins deviennent des nuisances ! On embarque dans des sacs poubelles tontes, branchages, et autres déchets verts. Direction : le parc à conteneurs. À la clef : dépenses d'énergie (de chez soi au parc, du parc au site Intradel d'Ivoz-Ramet), trafic, pollution, facturation par Intradel. À quand une taxe sur les jardins ? Aussi, le PPNa suscitera un événement courant 2000 destiné à sensibiliser le plus grand nombre à ce problème : exposé, démonstration, visites...

*Envie d'en savoir plus et/ou de collaborer ?*

*Serge Mottet : 085/51.32.46.*

## ***Les carrières de Villers***

Vous pouvez déjà noter la date à votre agenda : le PPNa organisera, **le dimanche 25 juin 2000**, en collaboration avec d'autres partenaires, une découverte des carrières de Villers-le-Temple : visite, explications, mais aussi fête et ambiance particulière... Mais chut, on ne va pas tout vous dire maintenant !

*Envie de collaborer ?*

*Jean-Claude Dumoulin : 04/ 371.27.82.*

## ***Les Journées du Patrimoine***

Le thème retenu cette année pour les 12<sup>e</sup> Journées du Patrimoine en Wallonie est "**itinéraires au fil de l'eau**". Ici aussi, les dates sont déjà connues : **les samedi 9 et dimanche 10 septembre**. La faune et la flore aquatiques, les contes et légendes, les moulins, le lagunage, la pêche... L'équipe du PPNa, en collaboration avec d'autres partenaires dont le Club Nature de Nandrin, se prépare à concocter un itinéraire à la fois instructif et ludique le long du ruisseau de Neufmoulin et du Fond d'Oxhe.

*Envie d'en savoir plus et/ou de collaborer ?*

*Yvon Carpeaux : 085/51.15.91.*

## ***Arbres remarquables***

Le PPNa contribuera à refaire surgir des oubliettes le travail réalisé par un groupe de travail de la CCAT sur les arbres remarquables de l'entité. Un dossier complet et précis a été rentré en 1998 à la Région wallonne. Cette liste reprend l'inventaire d'arbres et de haies considérés comme exceptionnels, justifiant des mesures de protection officielles. Personne, pas même la Commune, n'a de nouvelles de l'avancement de ce dossier. Lors de sa dernière réunion (février 2000), la CCAT a décidé de faire les recherches nécessaires auprès de la Région wallonne et a inscrit ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

*Envie d'en savoir plus ?*

*Claude Delbrouck : rue Devant-la-Ville, 11.*





# Le séducteur, le novice et le mercenaire...



Inter-Environnement Wallonie (IEW), fédération des associations de défense de l'Environnement organisait le 22 décembre dernier à Namur une séance d'information exceptionnelle sur les intentions du nouveau gouvernement wallon en matière d'environnement. En tant qu'association membre, le PPNa était présent.

Exceptionnelle, car étaient invités à cette occasion nos trois ministres wallons, ayant chacun l'Environnement dans leurs attributions : les ministres **Michel Foret** (Environnement et Aménagement du Territoire), **José Daras** (Énergie) et **José Happart** (Agriculture et ruralité).

Ils étaient amenés à répondre aux questions d'une cinquantaine de représentants d'associations environnementales comme par exemple Greenpeace, le WWF ou Nature & Progrès.

## *Le style...*

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nos trois éminences possèdent des styles très différents.

M. Foret s'est montré très à l'aise, connaissant manifestement bien ses dossiers et surfant avec aisance sur les questions très pointues qui lui étaient adressées. Nous n'étions malheureusement pas toujours loin d'une certaine langue de bois, certes bien emballée mais provoquant parfois dans l'assistance, quelques "oui mais finalement il a répondu quoi ?".

M. Daras a opté lui pour une grande transparence : "Non, je ne connais pas ce dossier", "Oui, les moyens financiers alloués à mon Ministère sont modestes". Cette sincérité dans le propos montrait,

nous semble-t-il, tout à la fois un ministre maîtrisant encore mal sa nouvelle charge et un ministre audacieux, prêt à donner des impulsions innovantes en matière d'économie d'énergie.

Quant à M. Happart, il fut fidèle à lui-même : direct et tranchant : "Nous allons bientôt croiser le fer", "Je sais que je ne suis pas ici en pays ami". Ca fait du bien d'entendre un responsable politique appeler un chat un chat et ne pas s'embarasser de circonvolutions de langage. Mais... pourquoi envisager la concertation et le dialogue comme un général sur un champ de bataille ? On lira ci-dessous les bien nombreuses déceptions que ses réponses ont provoquées dans l'assistance.

### *Le contenu...*

Certains sujets abordés s'éloignaient quelque peu de l'objet social du PPNa. Toutefois, nous reproduisons ci-dessous *in extenso* le communiqué de presse réalisé par IEW afin de vous donner une vue d'ensemble de la rencontre.

**En matière de déchets**, M. Foret a quelque peu rassuré son auditoire : prévention des déchets en amont par une sensibilisation accrue et mieux ciblée, contrôle des émissions de dioxines des incinérateurs de déchets ménagers. Le moratoire sur l'augmentation des capacités d'incinération sera observé jusqu'en 2002... La politique en matière de déchets sera centrée sur les critères de proximité et de précaution, en fonction des moyens disponibles. IEW n'en demeurera pas moins vigilante en la matière.

Les **plans communaux de mobilité** ont la cote. M. Daras insiste sur l'intermodalité vélo-trains-bus. Une des difficultés dans leur mise en oeuvre est la nécessaire coordination entre des compétences multiples : Communes, MET, TEC, SNCB. IEW attend des avancées concrètes en cette matière tout en se réjouissant des intentions.

**En matière d'aménagement du territoire**, la révision des plans de secteurs sera "un processus long, difficile et complexe" comme l'a dit M. Foret. IEW n'est pas rassurée quant à la capacité du gouvernement de résister aux pressions des lobbies. Les associations

ont demandé une révision de la loi de financement des communes afin d'éviter que les zonings industriels et les lotissements soient l'une des seules ressources financières des communes. IEW souhaite une clarification en cette matière.

**En matière d'énergie et de pollution atmosphérique**, notre pays doit respecter ses engagements internationaux. Or la nécessaire coordination des politiques régionales et fédérales n'apparaît pas comme une réalité évidente. La planification des mesures à mettre en oeuvre non plus. "Le domaine est en friche" comme le dit M. Daras qui admet des moyens limités. Le Gouvernement n'a pas non plus mis "le paquet" sur le développement des énergies renouvelables. "Des groupes de travail sont mis en place" assure M. Foret, l'un pour la réduction des gaz à effet de serre, l'autre concernant "le plan air" : avec ou sans coordination interministérielle régionale et fédérale ? On aimerait en savoir plus.

**En matière de gestion du monde rural**, diverses déclarations de M. Happort semblent en décalage avec les volontés affirmées par le Gouvernement dans le Contrat d'avenir. Ainsi :

En matière d'agriculture biologique, le Contrat fait des produits de qualité différenciée (dont les produits biocertifiés) une priorité. Or le ministre n'a fait part d'aucune intention d'action en cette matière, se contentant de rappeler la compétence fédérale et négligeant la place que la Région wallonne peut jouer au niveau de la promotion. Nous attendons des avancées concrètes !

Le Contrat veut élaborer une stratégie d'avenir pour la Wallonie en concertation avec la société civile. À une question relative à la consultation des associations d'environnement en matière de chasse le ministre s'est exprimé clairement : "J'y réfléchis mais je ne voudrais pas frustrer certaines associations en leur demandant leur avis sans en tenir compte". Nous regrettons de tels propos et souhaitons rappeler l'approche constructive à laquelle oeuvrent les associations.

Aucune intention précise en matière de conservation de la nature n'a été évoquée malgré la précision des questions posées.

Au terme de ce débat, les associations d'environnement sont inquiètes pour l'application réelle du "Contrat d'avenir pour la Wallonie" en milieu rural et craignent le retour à une conception passéiste et fermée à l'heure où de nombreux dialogues se créent entre les divers acteurs et utilisateurs du monde rural afin de mieux se comprendre. **Nous demandons à M. Happart de se conformer aux préceptes du Contrat d'avenir et de faire preuve d'une plus grande ouverture dans sa collaboration avec le monde associatif.**

□

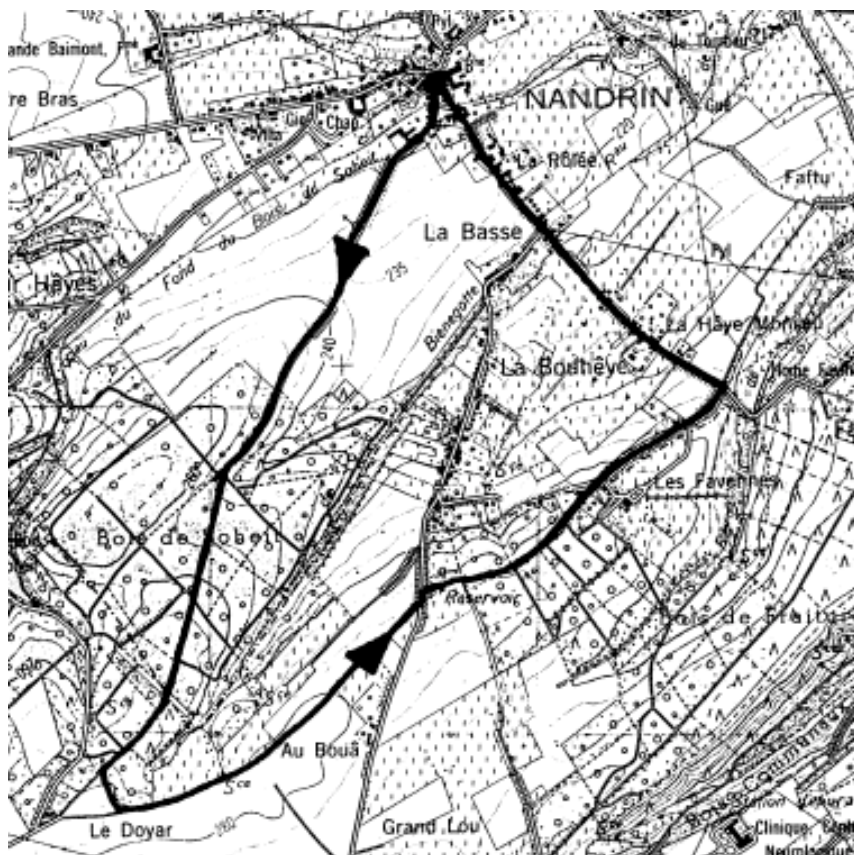
## ***Au gré des chemins de chez nous...***

*Un classique : Nandrin-Le Doyar-Les Favennes, par "li vôte dès mwèrts".*

Le chemin est connu de beaucoup de Nandrinois qui l'ont emprunté un jour ou l'autre à l'occasion d'une marche ADEPS ou en suivant la promenade du PPNa, balisée par la chouette. L'ancien toponyme de "vôte dès mwèrts" date de l'époque où Nandrin n'était pas encore érigé en paroisse. Les Nandrinois célébraient alors l'enterrement de leurs défunts en l'église paroissiale de Soheit. Le chemin part directement de la place de Nandrin (place Ovide Musin pour être exact) et s'appelle aujourd'hui le Thier des Raves. Vous le trouverez en passant devant la pharmacie et le bâtiment des Travaux publics de la Commune.

Le Thier des Raves longe bientôt le home de la Haie Vive (sur votre droite), voici quelques années encore école primaire de l'État, aujourd'hui centre pour handicapés, et vous mène immédiatement dans la campagne qui surplombe le Tige Pâquette. Vous pouvez voir les maisons de ce lotissement dans le fond du vallon, sur votre droite, de l'autre côté du ruisseau du Fond du Bois de Soheit qui descend vers l'église de Nandrin. Avant d'entrer dans le Bois de Soheit, cette campagne ne vous offre que deux bâtiments. Une installation agricole toute récente et une chapelle, dédiée à Notre-Dame aux Champs, toute seulette sur sa butte. Jusqu'au début des années 80, cette chapelle

était flanquée d'un chêne remarquable. Vous en verrez encore la souche. L'arbre a été sacrifié par le propriétaire du terrain, sous prétexte que ses racines menaçaient la dalle de béton coulée devant la chapelle ; en réalité, parce qu'il avait été question d'inscrire ce chêne sur la liste des arbres remarquables de la commune et que ce propriétaire craignait de ne plus pouvoir l'abattre. Voilà comment on dégrade un site pour quelques milliers de francs.



La traversée du bois de Soheit peut être un tronçon très agréable, pour autant que le sol ne soit pas trop boueux, sinon vous êtes presque obligés de regarder à chaque pas où déposer le pied. J'ai un jour connu ce chemin en bon état, mais les dernières fois que je l'ai

parcouru, il était défoncé par les débardages. Il paraît que les forestiers sont censés remettre les chemins en état, mais cela relève apparemment du vœu pieux. Peut-être aujourd'hui a-t-il été réaménagé. Je vous avoue que je n'y suis pas passé récemment.

Lorsque le chemin sort du bois, vous êtes au hameau fraitureois du Doyar. Inutile d'aller jusqu'à la seule construction du lieu, vous longez le bois sur votre gauche et aboutirez sur un chemin de campagne qui vous ramènera à la route Nandrin Fraiture.

Le village de Fraiture n'est qu'à 1,5 km sur la droite, mais c'est par la route en ligne droite, peu engageante. Descendez-la plutôt vers la gauche pendant quelques mètres, pour la quitter vers la droite, par un chemin légèrement montant qui longe un bois, passe devant un réservoir de distribution d'eau et pénètre dans le bois. Au bout de celui-ci, c'est le hameau des Favennes, dont les premiers bâtiments, deux villas et une ferme, sont sur la commune de Fraiture. En fait, vous avez quitté la commune de Nandrin au milieu du Bois de Soheit et vous la retrouvez aux Favennes, à partir du revêtement asphalté. Celui-ci descend jusqu'à un carrefour (dit des Favennes) où vous tournez à gauche pour rejoindre tranquillement le centre de Nandrin par la Haie Monseu et la Rolée.

Ce petit circuit facile, de quelque 6 km offre de nombreuses possibilités de prolongations vers Favence ou Faftu, mais ce sera pour une prochaine fois.

(JD)

# ***Journée mondiale des zones humides : 2 février 2000***

*L'Eau, c'est le sang de la terre.*

Chaque année, le 2 février est consacré à une Journée mondiale des zones humides ; elle est destinée à attirer l'attention sur "la

Convention relative aux zones humides d'importance internationale", encore appelée "Convention de Ramsar". C'est en effet, à Ramsar, en Iran, petite ville située sur les rives de la mer Caspienne, que cette convention était adoptée le 2 février 1971.

"La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine", a été adoptée dans le but de fournir une conception internationale coordonnée de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. Cette Convention est exemplaire en ce sens qu'elle

reste le seul instrument traitant de la conservation d'un type d'habitat particulier. Aujourd'hui, après des années de négociations complexes pour modifier le texte adopté à l'origine, la Convention de Ramsar est un outil international dynamique, performant et opérationnel. Elle revêt une importance mondiale pour la conservation de la diversité biologique.

Afin de fêter la Journée Mondiale des Zones Humides 2000, la Région wallonne (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, DGRNE - Division de la Nature et des Forêts, DNF) a sollicité les associations et les administrations gestionnaires de zones humides pour, soit organiser une activité durant cette journée, soit profiter de cette journée pour annoncer des activités ou des projets qui se dérouleront durant l'année sur ce thème particulier. C'est ainsi que - à notre niveau local - le PPNa a décidé de s'investir dans l'organisation d'un week-end intitulé "itinéraires au fil de l'eau" qui se tiendra dans le cadre des Journées du Patrimoine, les 9 et 10 septembre prochains.



La convention de RAMSAR et les zones humides en Région wallonne.

La Convention de RAMSAR sur les zones humides est une Convention internationale qui a permis de sensibiliser de nombreux États à l'importance de la conservation de la nature.

Au sens de la Convention, les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires. L'eau y est soit statique soit courante. Les zones humides peuvent donc prendre la forme de marais, de lacs, de cours d'eau, mais aussi de prairies ou de forêts, ainsi que de grottes inondables (karst).

Depuis 1975, 116 États ont compris la nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales coordonnées de conservation, d'utilisation rationnelle des zones humides, et ont décidé de collaborer pour gérer ce patrimoine commun, et les espèces migratrices qui y transitent.

C'est auprès de l'UNESCO, organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture que la Belgique a déposé, le 4 mars 1986, ses instruments de ratification, permettant ainsi à la Convention d'entrer en vigueur en Région wallonne le 4 juillet 1986.

Pour pouvoir adhérer à la Convention de RAMSAR, chaque partie contractante doit désigner au moins une zone humide d'importance internationale pour laquelle elle s'engage à mettre en œuvre des plans de gestion et des programmes de recherche.

En Région wallonne, ce sont les marais d'Harchies - Hensies - Pommereoul, localisés dans l'Ouest du Hainaut et couvrant 535 ha, qui sont concernés. Les marais d'Harchies disposent d'un plan de gestion très détaillé dont la mise en œuvre est assurée par un Comité de gestion mixte, composé de représentants de la Région wallonne et de l'ASBL Réserves naturelles - RNOB. En effet, le site est constitué, à la fois, de propriétés régionales et de terrains appartenant à l'ASBL en question.



Par ailleurs, l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 1989 sur les Zones humides d'Intérêt biologique (ZHIB) permet, après avis du Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature (CSWCN), de désigner des zones humides afin d'assurer leur gestion conformément à la Convention de RAMSAR.

Afin de fixer les critères de sélection de tels écosystèmes biologiquement intéressants, le CSWCN a créé un groupe de travail sur "les écosystèmes aquatiques d'eaux courantes".

Les ZHIB comptent aujourd'hui 23 sites désignés totalisant près de 900 ha. En outre, près de 300 zones ont fait l'objet d'un inventaire et sont intégrées à la Banque de Données biologiques de la Région wallonne. Une brochure sur les zones humides de Wallonie, rédigée par madame Saintenoy-Simon est sortie de presse à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides 1997. Cet ouvrage fait le point sur ce sujet et est disponible dans les centres d'information et d'accueil de la Région wallonne, ainsi qu'au secrétariat du PPNa. □

## **Cotisations**

Avec le soleil qui se fait de plus en plus généreux - approche de printemps oblige - revoici, comme chaque année, le temps des cotisations.

Pour cette dernière année du siècle, du millénaire, le trésorier ne sera pas plus gourmand. Le montant de la cotisation est maintenu à 300 F, somme qui, selon la formule traditionnelle, est un minimum que nous vous verrons gonfler avec beaucoup de reconnaissance, selon vos moyens et l'encouragement que vous souhaitez manifester à nos actions.

Un grand merci, si vous ne l'avez déjà fait, de bien vouloir verser votre contribution au compte de notre association ; 853-8550974-68.

Le Trésorier.

# **Ne jetez plus vos bouchons de liège !**

Le liège est récolté à partir de l'écorce du chêne-liège, originaire des régions méditerranéennes. Il est disponible de façon limitée. Il faut, en effet, attendre 25 ans après la plantation d'un arbre pour récolter l'écorce une première fois. Une fois celle-ci enlevée, elle se régénère très lentement, 10 années sont nécessaires avant de pouvoir disposer d'une nouvelle écorce !

Vu la demande croissante de ce matériau, les producteurs de liège raccourcissent le délai de renouvellement et de production de l'écorce, ce qui provoque l'envahissement des vergers de chêne liège par un champignon nuisible à l'arbre. Cette maladie pourrait provoquer une pénurie de liège (les récoltes de 1992 étaient en régression).

Déjà utilisé pour obturer les amphores des Égyptiens, le liège servait à la fabrication de sandales chez les Grecs, comme matériel de flottaison des filets de pêche chez les Romains. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Dom Pérignon, un moine bénédictin français, s'aperçoit que les bouchons de bois, enveloppés de feuilles de chanvre huilées, sautent très facilement. Il les remplace par des morceaux de liège. Les bouchons sont nés !

Le liège se décompose difficilement et peut être entièrement retravaillé. Ces caractéristiques suffisent à en faire un matériau intéressant à recycler.

Telle est l'idée originale d'une ASBL wallonne "le Petit liège", qui se propose de mettre sur pied une centrale de récolte du liège usagé et de le recycler. Après réception des bouchons dans des centres (magasins, écoles, conteneurs), le liège est broyé en granulés et réutilisé, notamment comme isolant dans la bio-construction, à l'état naturel ou chauffé (chauffés, les granulés de liège se soudent les uns aux autres pour former des plaques).

La récolte des bouchons a déjà rencontré un grand succès. Entre juin 1997 et juin 1998 un million de bouchons ont été récoltés, soit 1/100 des bouchons ôtés en Belgique, 1/40 de ceux utilisés en Wallonie. Et 130 centres de récolte sont nés en Wallonie.

De nombreux partenaires (supermarchés, intercommunales de traitement des déchets) proposent de s'associer au projet du "Petit liège". Lors du dernier salon "Valériane", en septembre 1998, ce sont des architectes et des entrepreneurs qui se sont intéressés aux granulés de bouchons exposés pour la première fois.

Il faut dire que, produit naturel et recyclé, le liège s'inscrit dans l'air du temps. Il possède, il est vrai, de réelles performances thermiques et acoustiques. Il est antistatique (ne retient pas les poussières), souple et élastique, imperméable. Ignifuge, il ne dégage pas de vapeurs nocives importantes en cas d'incendie et son prix est très compétitif par rapport aux autres produits actuellement sur le marché. Aussi emploie-t-on de plus en plus de liège pour la fabrication de dalles de revêtement de sols et de murs.

L'ASBL "Le Petit liège" n'a pas qu'une vocation écologique. Elle se dote aussi d'un objectif social. Elle espère, grâce à l'instauration d'un centre de recyclage, créer des emplois pour des personnes handicapées et défavorisées, en octroyant la priorité à l'autonomie de gestion.

Après la récolte des bouchons, l'ASBL expérimente les phases suivantes : le broyage, le tamisage, le calibrage (6 à 8 mm) puis la vente des granulés. Ceux-ci pouvant notamment servir de matériau isolant entre les parois des murs intérieurs ou entre les chevrons des planchers (voir photo). Le liège est un très bon isolant thermique et en plus il est ignifuge.

Contact : "Le Petit liège" c/o René Hamers, Chemin du Meunier, 7, 4831 Limbourg, Tél. : 087/44.50.21, Fax : 087/35.50.81

Fiche pédagogique et cassette-vidéo disponibles : Permanence téléphonique du Réseau Éco-Consommation : 071/300.301

Vous pouvez également remettre votre stock de bouchons au PPNa qui transmettra.

# Ici et ailleurs

*Tuez cette pie que je ne saurais voir.*

**N**OUS retrouvons par hasard ce commentaire d'Albert Demaret, ancien président de l'association ornithologique AVES. Nous vous le livrons pour... méditation !



"Chaque fois que je donne une conférence, on me demande que faire pour éliminer les pies qui tuent les nichées de passereaux au jardin... Je suis inquiet de cette intolérance du public vis-à-vis d'un phénomène naturel. La nature se rapproche de nous par le biais des jardins sauvages, mais les gens ne veulent pas y voir la prédation de la pie. Le concept de nature se réduit dans l'esprit humain. Il faudrait pouvoir se réjouir d'observer des passereaux malgré la pie ! En fait, nous ne tolérons pas l'image projetée de notre propre sauvagerie". □



*Les 10 ans du Cercle de Jeunes Naturalistes Nandrinois (CJNN)*

Le CJNN fête ses 10 ans, inaugure son nouveau local et change de nom ! Le CJNN est mort, vive le JNC (Jeunes Naturalistes du Condroz).

**Quand ? Les 28, 29 et 30 avril 2000.  
Où ? À Fraiture, rue Bouhaye, 118.**

## Programme

### *Vendredi :*

19 h : promenade nocturne : à la découverte des rapaces.

21 h : vin chaud et chocolat chaud.

### *Samedi :*

14 h : inauguration du local, de l'arboretum et du jardin des plantes sauvages.

15 h : promenades guidées avec Gabriel de Potter et Ernest Istas.

17 h : ateliers (cuisine sauvage, musique verte, technologie de la préhistoire, ornithologie...).

18 h : barbecue (réservation indispensable au 085/51.28.36).

En permanence : bar, tombola, exposition de photos et peintures animalières, projection de diapositives.

### *Dimanche :*

10 h : visite des refuges naturels de la Bouhaye et de la Basse.


12 h : apéritif.

13 h : clôture des festivités.

Organisation : JNC (Jeunes Naturalistes du Condroz).



## *Du nouveau à Sotrez*

 NE nouvelle demande de lotissement a été introduite par la S.A. IMMOroc, celle-ci concerne la zone boisée du chemin de Sotrez, onze parcelles.

Outre le déboisement qu'entraînerait la réalisation de ce projet, il faut bien considérer que le lieu se prête mal à la construction, maisons en contre-bas de la route, avec risque de coulée d'eau, voire de boue en cas de forte pluie, ensoleillement réduit, l'arrière du bois se situant est-sud-est fera écran.

La demande a été soumise à la CCAT qui a émis un avis défavorable... mais nous savons tous comment vont les choses à l'Urbanisme. Alors ?



## *Peut-on construire n'importe où ? n'importe quoi ?*



RÉCÉDEMMENT, dans le temps, il n'y a guère, quelqu'un voulant construire hors normes, hors site, allait trouver un ami qui avait un ami bien placé et moyennant quelques "pécunes" pour les oeuvres, se voyait octroyer un accord ou tout au moins l'assurance d'une inertie bienveillante (je connais des maisons construites en zone verte, au bord d'une réserve naturelle sans permis de bâtir au su et au vu de tous). Il y a bien eu en Flandres un ministre courageux, décidé à faire respecter la loi, mais voilà, il s'est pris les pieds dans une propriété catholico-ex-royale et exit les bons sentiments, notre homme constatant subitement qu'il se trouvait dans l'impossibilité de régner, et les élections aidant, l'était définitivement.

En Wallonie, il y eut également un essai, mais non transformé. D'ailleurs c'est plus simple, si vous avez un permis d'urbanisme, si vous construisez à l'encontre des prescriptions, il suffit d'attendre, il y aura peut-être procès verbal, demande de régularisation, refusée bien sur, il faut sauver les apparences, et puis on vous condamnera à une amende tarifée.

Moralité vous faites de toutes façons n'importe quoi, la différence c'est que vous payez après...

Signalons néanmoins que les fruits de l'amende vont à la Région, non à la Commune préjudiciée.

(JCD)

### *Monuments et Sites classés à Nandrin*

Savez-vous que notre commune recèle quelques monuments et sites classés ? En voici la liste.

Nandrin :

- Donjon, place Oscar Botty, n° 4, 01/08/33.

Saint-Séverin

- Église Saints-Pierre-et-Paul / Ancien cimetière et alentours, 01/08/33, 03/07/85.

- Presbytère, place F. Gonda, n° 17, 30/12/33.

#### Villers-le-Temple

- Église Saint-Pierre, 01/08/33.

- Ancienne commanderie de l'Ordre du Temple (enceinte, tours, vestiges du logis), rue Joseph Pierco, numéros 35-36, 01/08/33.

- Manoir de la Tour (logis, donjon et tour d'escalier à l'arrière), rue Joseph Pierco, n° 42, 29/11/85.

- Château de la Tour-au-Bois, rue Tour-au-Bois, n° 235 et alentours / Château de la Tour-du-Bois : façades et toitures, cage d'escalier, salon ovale et cheminées des pièces du 1<sup>er</sup> étage et passage carrossable du rez-de-chaussée, 06/12/76, 19/07/94. □


### *Avant-projet du Plan fédéral pour un Développement durable*

**N**OUS vous rappelons que vous avez la possibilité d'émettre vos remarques et avis sur ce document qui trace les grandes lignes directrices du gouvernement pour les quatre années à venir. Les principaux thèmes abordés sont : la consommation, le surendettement, l'agriculture, l'énergie, la biodiversité et la santé. Le document est consultable à l'administration communale, la bibliothèque communale, sur Internet et... au PPNa ! Date limite de l'enquête : 31 mars 2000. □

### *Un nouveau record...*

**N**ANDRIN bientôt dans le guide des records grâce au fou de la RN 63 ? Un week-end de février, un fou du volant a utilisé le célèbre rond-point de Saint-Séverin comme tremplin. Résultat : un bond de 87 mètres... Il y a certainement moyen de faire mieux, rendez-vous au prochain week-end. □

## *Odysée H<sub>2</sub>O*

 ELON les Nations unies, globalement, les hommes utilisent chaque année 3.500 km<sup>3</sup> d'eau, soit près de la moitié de l'eau accessible aisément et de manière permanente. Notre demande en eau a déjà, au cours de ce XX<sup>e</sup> siècle, été multipliée par six, soit plus du double du taux de la croissance démographique. Outre l'augmentation des besoins industriels et domestiques, cette hausse est due à l'intensification de l'irrigation. À l'avenir, la satisfaction de nos besoins (compte tenu surtout de l'irrigation pour nourrir 3 milliards d'individus supplémentaires) nécessitera près de deux fois plus d'eau.

La Libre Belgique, 22 mars 1999.

URL : <http://www.multimania.com/ppna>

E-mail : [ppna@mailperso.com](mailto:ppna@mailperso.com)



Pourquoi chercher ailleurs  
UN SERVICE DE QUALITÉ  
pour vos produits bancaires

épargne - euro-obligations - bourse - crédits divers

***Renseignez-vous : 04/234.23.20***

Je me rends à domicile  
Agence de Jemeppe - M. Delleuze  
rue de la Station, 72  
4101 Jemeppe